

# Loi fédérale sur les étrangers (loi sur les étrangers, LEtr)

Modification du ...

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu le message du Conseil fédéral du ...<sup>1</sup>,  
*arrête:*

I

La loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers<sup>2</sup> est modifiée comme suit:

*Art. 80, al. 4, 2<sup>e</sup> phrase*

<sup>4</sup> La détention d'enfants et d'adolescents de moins de quinze ans révolus en phase préparatoire, en vue de l'exécution du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission est exclue.

*Art. 109a, al. 2, let. a*

<sup>2</sup> Les autorités suivantes ont accès en ligne aux données du C-VIS:

- a. l'office, les représentations suisses à l'étranger et les missions, les autorités cantonales migratoires compétentes en matière de visas et les autorités communales auxquelles les cantons ont délégué ces compétences, le Secrétariat d'Etat et la Direction politique du DFAE ainsi que le Corps des gardes-frontière et les postes frontière des polices cantonales: dans le cadre de la procédure d'octroi de visas;

*Art. 109b, al. 3, 1<sup>re</sup> phrase dans sa teneur du 11 décembre 2009<sup>3</sup>*

<sup>3</sup> L'office, les représentations suisses à l'étranger et les missions, les autorités migratoires cantonales compétentes en matière de visas et les autorités communales auxquelles les cantons ont délégué ces compétences, le Secrétariat d'Etat et la Direction politique du DFAE ainsi que le Corps des gardes-frontière et les postes

RS .....

<sup>1</sup> FF 2013...

<sup>2</sup> RS 142.20

<sup>3</sup> RO 2010 2063

2013-.....

frontière des polices cantonales qui délivrent des visas exceptionnels peuvent saisir, modifier et effacer des données afin d'accomplir les tâches requises dans le cadre de la procédure d'octroi de visas. ...

## II

<sup>1</sup> La présente loi est soumise au référendum.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Ueli Maurer

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova